

En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **104 (2009)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF

Zones de villas

La Confédération n'entend pas permettre aux cantons de délimiter des zones de villas destinées exclusivement à des catégories de population à revenus élevés. Ce sont les propos qu'elle a tenus en réponse à la question déposée par la conseillère nationale Brigit Wyss (Les Verts, Soleure) dans le cadre de l'Heure des questions du Conseil national. Selon le Conseil fédéral, des dispositions légales qui réservent certaines zones à l'intention des personnes fortunées enfreignent le principe de l'égalité de traitement. De plus, pareilles zones de villas peuvent aller à l'encontre de l'utilisation mesurée du sol et favoriser le mitage du paysage. Le Conseil fédéral est prêt à accorder une attention toute particulière à ce problème lors de l'approbation des plans directeurs cantonaux. Ces dernières années, un regain d'efforts a été consenti afin de freiner la croissance continue des surfaces urbanisées. On continuera à l'avenir à œuvrer dans ce sens, également en ce qui concerne les zones de villas. Dans cette optique, l'Office fédéral du développement territorial fera valoir, le cas échéant, son droit de recours contre les décisions cantonales relatives aux plans d'affectation afin d'éviter tout effet indésirable.

www.vlp-aspan.ch

Découvrir la Suisse du futur

Pro Natura fait entrer la population dans le débat actuel sur le développement du territoire. Un mètre carré de sol suisse se bétonne chaque seconde. Qu'est devenu le visage du pays des derniers 50 ans et que sera-t-il dans le futur? Cette interrogation est au cœur du nouvel instrument que propose Pro Natura à la population suisse. L'exposition «100 ans dans la vie d'une localité» est visible au Centre Pro Natura de Champ-Pittet à Yverdon-les-Bains jusqu'au 8 novembre 2009 (prolongation les week-ends de novembre), puis dès février 2010 au Naturama à Aarau. La partie interactive est accessible sur www.pronatura.ch/developpementurbain. Durant la dernière exposition nationale, la population était déjà invitée à s'interroger sur le futur du pays. Avec les nouvelles tech-

Le château de La Sarraz, un des trois sites suisses distingués par le label «patrimoine européen».

(photo Dominique Uldry/OFC)

Das Schloss von La Sarraz, eines der drei mit dem Label «europäisches Kulturerbe» ausgezeichneten Objekte in der Schweiz. (Bild Dominique Uldry/BAK)



nologies, il est désormais possible pour chacun de visualiser les résultats de «son» aménagement du territoire. En répondant à quelques questions, l'urbaniste improvisé fait des choix décisifs. Ces mêmes choix que la société suisse, via ses autorités, doit faire aujourd'hui.

Mieux vaut juger des résultats, parfois inquiétants, sur photos et grand écran que dans la réalité. Les scénarios utilisés pour les images de synthèse sont issus du programme national de recherche 54 «Développement durable de l'environnement construit» et d'une collaboration entre l'EPF de Zurich et la Haute école des arts de Zurich.

www.pronatura.ch/developpementurbain

Trois sites suisses distingués par le label «patrimoine européen»

L'idée d'un label du patrimoine culturel européen revient à la France. Entre-temps, 18 Etats européens se sont joints à l'initiative. Une première étape a consisté à dresser une liste d'honneur des premiers sites à être distingués par le label. Il s'agit de 60 objets, y compris trois sites suisses. Les premiers objets suisses ont été sélectionnés par l'Office fédéral de la culture (OFC) en collaboration avec les cantons de Genève, Vaud et du Tessin. Le label vise à mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels et des lieux de mémoire. Il a pour objectif d'inciter au respect, à la connaissance et à l'attachement des peuples à leur patrimoine et il conforte la coopération entre les Etats européens. Le la-

bel devrait être institutionnalisé dans le cadre d'un projet de la Commission européenne ces prochaines années. A cette occasion, les règles et les critères d'inscription seront repensés et révisés. L'OFC mettra ces règles en œuvre et établira un cadre propre pour la sélection d'autres sites suisses. La cathédrale Saint-Pierre à Genève a été choisie en raison de sa relation avec le réformateur Jean Calvin. La cathédrale fut en effet son centre d'activité pendant les vingt ans qu'il passa à Genève. L'Hospice du Saint-Gothard, situé sur le col du même nom à 2100 mètres d'altitude, est depuis plusieurs siècles un symbole du rapprochement des cultures du nord et du sud de l'Europe. Le monument a été modernisé et symbolise sous sa nouvelle forme le lieu unissant les cultures européennes. Le château de La Sarraz porte aussi en lui une longue tradition d'échanges: en 1928, les Congrès internationaux pour l'architecture moderne y ont été fondés sur invitation de la châtelaine de l'époque. Les Congrès ont eu lieu jusqu'en 1959 et ont joué le rôle de pionnier pour l'urbanisme moderne en Europe.

Office fédéral de la culture, www.bak.admin.ch

Cadenazzo (TI) et plaine de Magadino 1953 – et dans quelques décennies? (photos Archivio di Stato TI; image de synthèse Pro Natura/T. van der Heide)

Cadenazzo (TI) und Magadino-Ebene 1953 – und in einigen Jahrzehnten? (Bilder Archivio di Stato TI; Pro Natura/T. van der Heide)

